

Projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Programme de Mesures (PDM)



Forum de l'eau Cherbourg – 10 décembre 2014



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie



Luc Pereira-Ramos AESN



DCE, SDAGE, PDM: qu'est-ce que c'est?

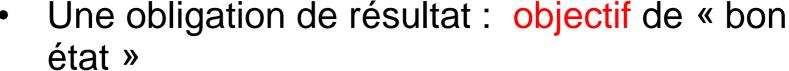






La directive cadre sur l'eau

du 23 octobre 2000



un bilan de la situation : l'état des lieux

L'élaboration des mesures (actions réglementaires, financières...) à adopter pour atteindre les objectifs

Contrôle en continu des résultats: le programme de surveillance

Processus inscrits dans des cycles de gestion





de l'Environnement et de l'Ener



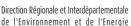


Un cadre communautaire qui s'étoffe

- Directive Inondation 2007 : préparation en cours du PGRI
- Directive cadre Stratégie pour le Milieu Marin 2008
 (DCSMM) préparation en cours du PAMM. Même esprit que la DCE : objectif de bon état écologique en 2020, programme d'action, cycles de gestion



Transposées en droit français par le Grenelle 2





Vous êtes également consultés

- sur le plan d'action sur le milieu marin (PAMM)
- Et sur le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)



SDAGE et Programme de Mesures



Le comité de bassin

Une organisation et une adhésion des acteurs

= les orientations et les dispositions du SDAGE



Dans le SDAGE

Des objectifs à atteindre



Des actions concrètes tenant compte des moyens

= le programme d'actions dit de « mesures »

Le préfet coordonnateur de bassin



2021?

2027?

S

- Coûts disproportionnésInertie du milieu
- •Impossibilité technique





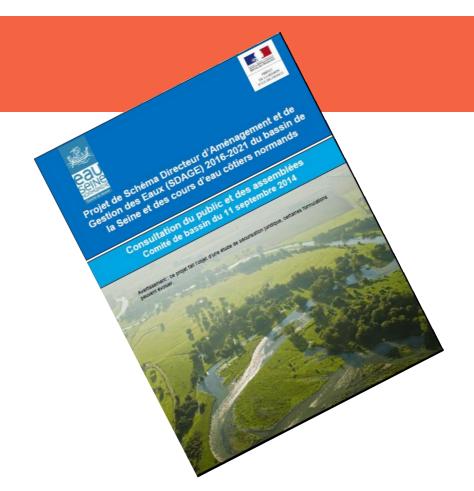






PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie



Le SDAGE

ensemble DONNONS VIE à L'EaU

Agence de l'eau



Ce que contient un SDAGE

Des objectifs de qualité ou de quantité des eaux ou des objectifs particuliers liés à certains usages

Des orientations (L212-1 CE) qui donnent les grands thèmes d'action du SDAGE permettant de satisfaire aux exigences d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (L211-1 CE)

Des dispositions qui exposent comment on s'y prend, on s'organise pour atteindre et respecter les objectifs des eaux (L212-1 CE)



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

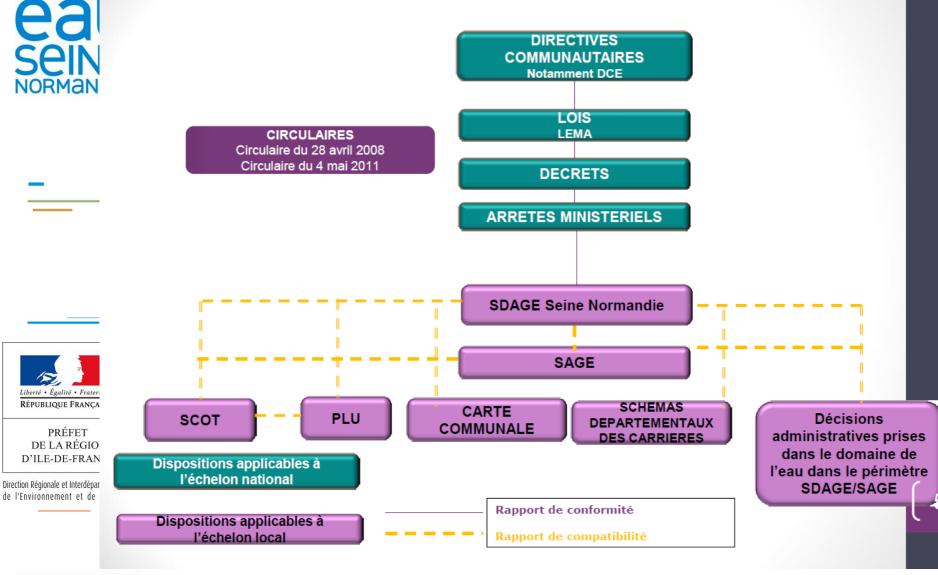
Agence de l'eau



Des objectifs ou cibles à atteindre De la doctrine d'application de la réglementation ou de la législation pour les atteindre



Portée juridique du SDAGE





Une consolidation juridique est en cours à la demande du Comité de bassin



Les 8 défis et les 2 leviers du SDAGE

- **1.** diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants « classiques »
- **5.** protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Prise en compte des thèmes de la santé et du changement climatique

- 2. diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- **6.** protéger et restaurer les milieux aquatiques humides
- **3.** réduire les pollutions des milieux aquatiques par micropolluants
- 7. gérer la rareté de la ressource en eau
- 8. limiter et prévenir

le risque inondation

L1. Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis

4. Protéger et restaurer la mer et

L2. Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis



DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANC

Direction Régionale et Interdéparter de l'Environnement et de l'E



Agence de l'eau

ENSEME



Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants « classiques » et les micropolluants : défis 1 et 3

- Mieux connaître les émetteurs
- Réduire les rejets
- Maîtriser les rejets de temps de pluie
- Maintenir le bon fonctionnement du patrimoine existant
- Limiter la création de petites agglo et maîtriser les pollutions dispersées
- Supprimer à la source les émissions de micropolluants







Réduire les pollutions diffuses du milieu aquatique et protéger les captages : défis 2 et 5

- Diminuer les pollutions en élevant le niveau des bonnes pratiques notamment par le pilotage des apports (directive nitrates)
- Adopter une gestion des sols réduisant les risques de transfert des polluants vers les milieux
- Protéger les captages des eaux de rivières et des eaux souterraines
- Diagnostiquer et classer les captages en fonction de la qualité de l'eau brute
- Articuler les différents outils réglementaires de protection des captages







Protéger et restaurer la mer et le littoral : défi 4

- Réduire globalement les apports de nutriments à la mer
- Réduire les apports de micropolluants : activités portuaires et dragage des sédiments
- Réduire les risques sanitaires par l'élaboration et la mise à jour des profils de vulnérabilité, puis la programmation des actions
- Préserver et restaurer la fonctionnalité des écosystèmes
- Gérer le trait de côte



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie



Lieux d'articulation majeure entre PAMM et SDAGE





Bassins prioritaires « eutrophisation

littorale et marine »

Phytoplancton et algues vertes

Enjeux locaux eutrophisation

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

> PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE







Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides : défi 6

- → préserver, restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques
 - programme pluriannuel de restauration



- actions dans les zones de forte pression foncière
- classement des zones humides dans les documents d'urbanisme



libre circulation des espèces vivantes et des sédiments Taux d'étagement



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie



→ réduire l'incidence de l'extraction des granulats sur l'eau et les milieux



Gestion de la rareté de la ressource en eau : défi 7

Double objectif de gestion préventive des déséquilibres et de gestion des crises exceptionnelles :

- Gestion préventive des ressources en eau souterraine
- Dispositions spécifiques par masses d'eau
- Dispositions spécifiques pour l'AEP future
- Gestion préventive des ressources en eau superficielle
- Gestion des crises (sécheresses)
- Bon usage de l'eau

Limiter et prévenir le risque d'inondation : défi 8

Volet commun avec le PGRI

- Préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau
- Entretien des cours d'eau
- Maîtrise des ruissellements/érosion
- Gouvernance à l'échelle des bassins versants







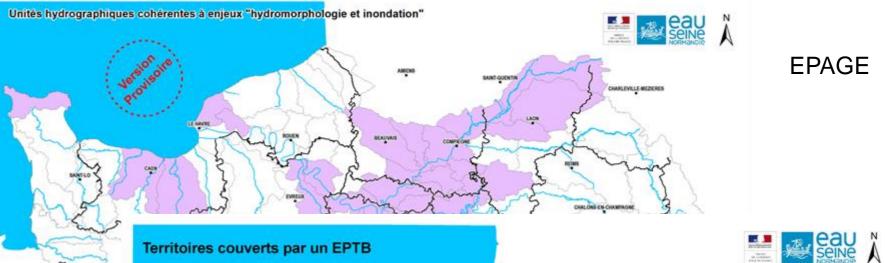
Connaissance et gouvernance : leviers 1 et 2

- Acquérir et améliorer les connaissances, leur bancarisation
- <u>Favoriser une meilleure organisation des acteurs de</u> <u>l'eau (EPAGE, EPTB)</u>
- Renforcer la contractualisation et faciliter la mise en œuvre des SAGE
- Sensibiliser et informer les publics
- Renforcer le principe pollueur/payeur
- Améliorer et promouvoir la transparence









ALENCON

EPAGE

CHARLEVILLE-MEZIERES



Unité hydrogras (présence d'un (actions prévue

Cette carte d'enjeux n retenus dans la carte dynamiques territorial

NOTA:

BEAUVAIS COMPLEGNE CHALONS EN CHAMPAONE BARLEDUC

EPTB



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

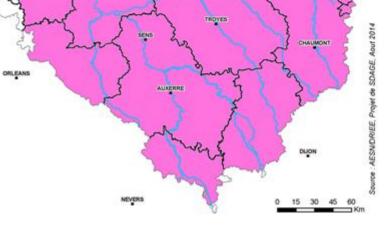
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

ensemble Donnons Vie à L'eau

Agence de l'eau

Légende

- Villes_principales
- ~ Limites départementales
- Rivières principales
- Bassin SN
- Manche
- EPTB Bresle
- EPTB Mauldre
- EPTB Entente Oise Aisne
- EPTB Seine Amont
- EPTB Yeres





Pour guider la lecture:

Des « A savoir »

A savoir:

Quand cela est utile, les défis, leviers et certaines orientations contiennent des encadrés donnant leur contexte ce sont les « à savoir »

Des rappels réglementaires

Rappel réglementaire

Les dispositions du SDAGE s'appuient souvent sur la législation ou la réglementation pour en donner une doctrine de mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE. Les encadrés regroupent les rappels réglementaires. Par conséquent, ce qui n'est pas dans ces encadrés est un élément propre au SDAGE.

Des symboles pour les thèmes transversaux

- Pour les liens avec la mer et le littoral
- Pour les dispositions inondations communes au SDAGE et au PGRI
- Pour les dispositions en lien avec les inondations propres au SDAGE
- ◆Pour les liens avec la prise en compte du changement climatique
- ♣ Pour les liens avec la prise en compte de la santé.







Rapport d'évaluation environnementale du SDAGE

Rapport réalisé par un bureau d'études:

- Document élaboré de façon participative avec un équilibre entre objectifs ambitieux et réalisme technique et financier;
- Des effets potentiels avec des impacts sur la santé et l'environnement positifs;
- Bonne prise en compte des enjeux transversaux : adaptation au changement climatique, aménagement du territoire, gouvernance les politiques de gestion locale ;
- Des vigilances quant à la mise en œuvre de certaines dispositions pour confirmer leur impact positif.







Le programme de mesures

28 janvier 2011

DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie



ensemble: DONNONS VIE à L'EAUJ

Agence de l'eau



De l'état des lieux aux mesures et au SDAGE



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

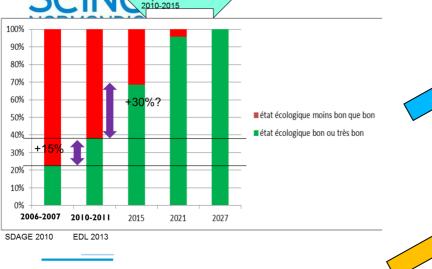
- Des constats
- Des mesures
- Des objectifs
- Un SDAGE



Agence de l'eau

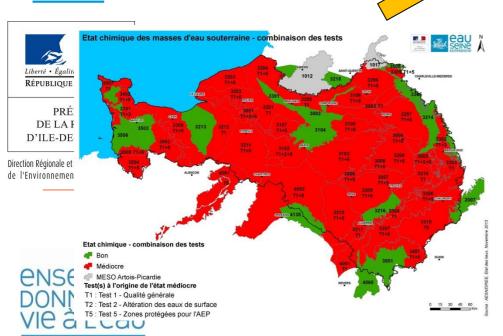
De l'état des lieux aux mesures du PDM et aux défis du SDAGE

Des progrès importants réalisés mais insuffisants pour atteindre les objectifs initiaux du SDAGE



Des enjeux forts en termes :

- de pollutions diffuses
- d'hydromorphologie des cours d'eau







Le PDM, qu'est-ce que c'est?

PDM = Programme de Mesures (au sens « actions »)

Le PDM présente la sélection des mesures à adopter qui permettent d'atteindre les objectifs assignés aux masses d'eau

Il est construit en 3 étapes

- Recherche des mesures nécessaires à l'atteinte du bon état de toutes les masses d'eau (et autres objectifs DCE)
- 2. Sélection des mesures jugées réalisables techniquement et économiquement entre 2016 et 2021
- 3. Déduction des objectifs assignés à chaque masse d'eau (inscrits dans le SDAGE) : si toutes les mesures nécessaires à la restauration d'une masse d'eau ne peuvent pas être mises en œuvre avant 2021, alors le délai d'atteinte de l'objectif de bon état est reporté au cycle suivant. Éventuellement objectifs moins stricts.







Que contient le PDM?

Chapitre 1 : présentation générale

Chapitre 2 : méthode de construction

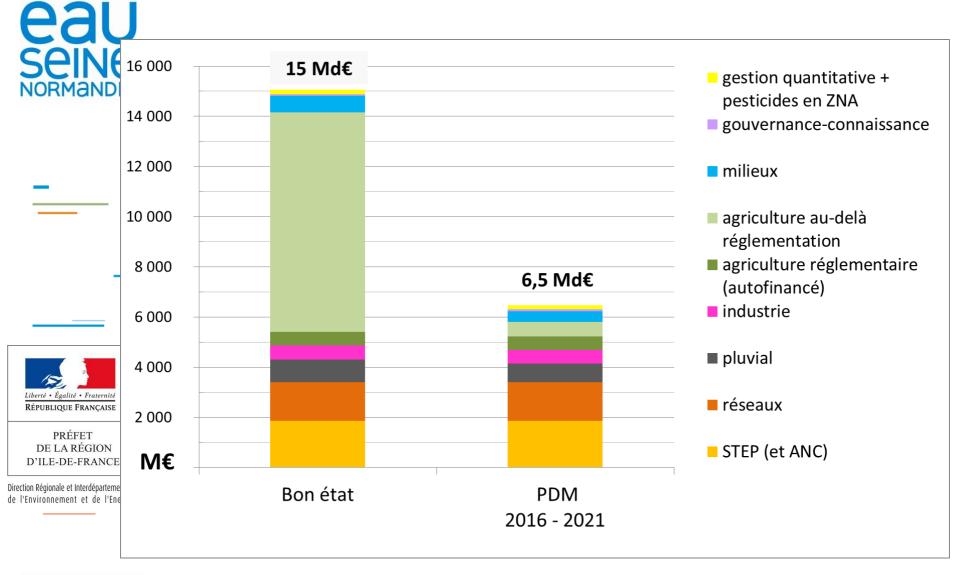
Chapitre 3 : synthèse des mesures retenues et de leurs coûts, par grands thèmes sur le bassin



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie Chapitre 4 : déclinaison territoriale des enjeux et principales mesures par unité hydrographique



Un scénario finançable





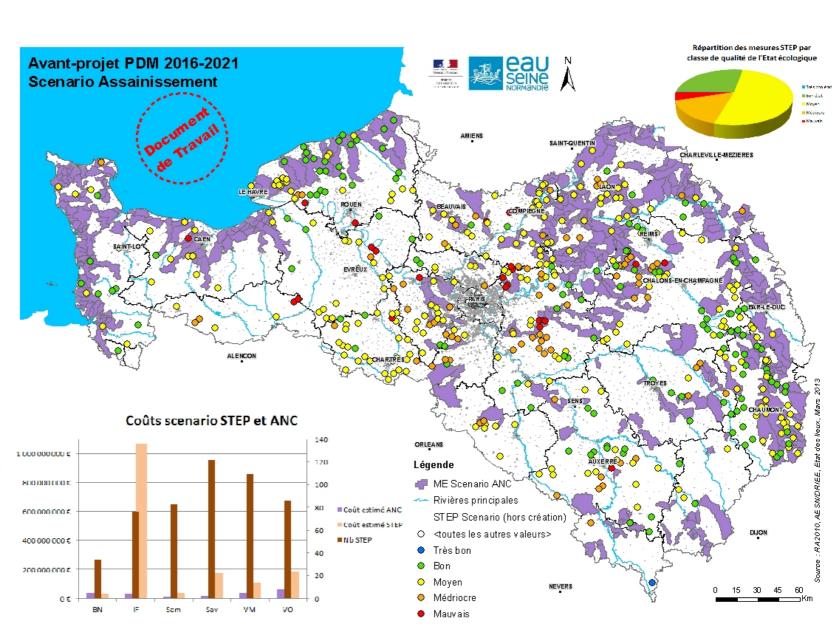


Un PDM 2016 – 2021 techniquement réaliste

Exemple
l'assainissement
des collectivités :
toutes les mesures
nécessaires à
l'atteinte du bon
état sont retenues

Sauf exceptions en cas de rejets trop important par rapport au débit de la rivière







Un PDM 2016 – 2021 techniquement réaliste

Exemple en Hydromorphologie :

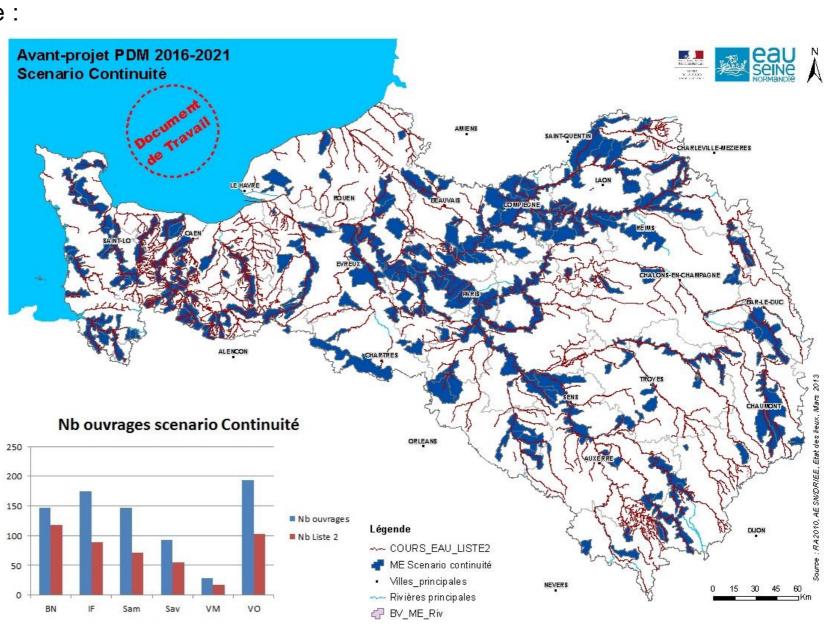
125 % du rythme actuel

~ 800 obstacles traités,

4800 km restauré entretien étendu









Un PDM 2016 – 2021 techniquement réaliste

Agriculture:

respect réglementation sur la gestion des intrants (pesticides et nitrates)

protection renforcée de 450 captages prioritaires

enjeux littoraux marée verte (BV Orne) et microbiologie (frange littorale)







Objectifs atteignables en 2021 avec le PDM et le SDAGE proposé

Pour les rivières :

Environ 62% de masses d'eau en bon état écologique*

Pour les eaux côtières et de transition: Environ 61% de masses d'eau en bon état écologique

Pour les eaux souterraines

Environ 20% de masses d'eau en bon état chimique (pas d'évolution)



Ces objectifs sont inscrits dans le SDAGE





* Avec le « thermomètre actuel »



Territorialisation du PDM

Indicateur de % masses d'eau concernées



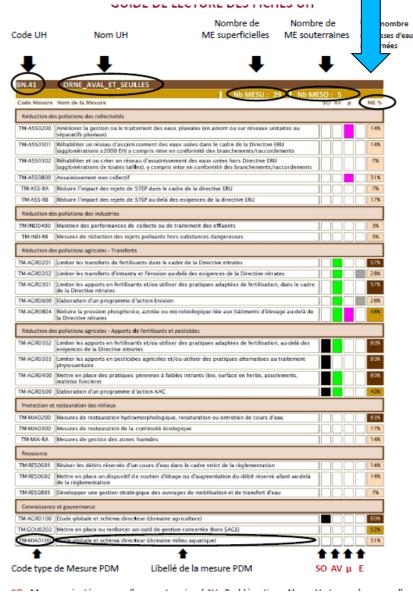
Au niveau de la plaine de Caen, les eaux souterraines (3308), très vulnérables, sont affectées par des teneurs élevées en nitrates et pesticides. La reconquête de leur qualité prioritairement à l'intérieur des bassins d'alimentation de captage AEP est un enjeu essentiel, notamment dans l'agglomération caennaise. La protection des eaux superficielles de l'Orne qui constitue une ressource complémentaire importante pour l'AEP, est aussi impérative afin de préserver leur rôle de dilution vis-à-vis des eaux souterraines plus polluées.

La lutte contre les phénomènes d'eutrophisation et la reconquête écologique (grands migrateurs) sont des enjeux importants sur l'Orne aval (retenues et cloisonnement dans le lit mineur), et sur certaines têtes de bassin (chenalisation consécutive à des travaux d'hydraulique agricole).

Enfin, sur ce littoral très fréquenté où la pratique de la pêche à pied est bien développée, la réduction de la contamination microbiologique est un enjeu économique et de santé important.



Diagnostic et carte des UH à finaliser



Principales actions à valider voire préciser pendant la consultation



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energi

ensemble Donnons VIE à L'Eau

Agence de l'eau



Le PDM nécessite une déclinaison locale opérationnelle

- un certain niveau de détail qui doit être précisé pour être mis en œuvre
- Les plans d'action (PAOT) des Missions Interservices de l'Eau (MISE)
- Les Plans Territoriaux d'Actions Prioritaires des Directions territoriales de l'Agence







Consultation du public sur l'eau











L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET





Qui est consulté en Seine-Normandie?

- Les conseils généraux
- Les conseils régionaux
- Les chambres consulaires de l'industrie, de l'agriculture des métiers et de l'artisanat
- Les EPTB
- Les parcs naturels
- Les commissions locales de l'eau

Ces assemblées sont des acteurs majeurs de la politique de l'eau







Quel sont les documents soumis à la consultation?

Le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et ses documents techniques d'accompagnement

Le projet de programme de mesures

Le rapport d'évaluation environnemental du SDAGE



Le projets de SDAGE est accompagné:

- De l'avis de l'avis délivré par l'autorité environnementale
- D'une note juridique d'accompagnement





Quels sont les délais de consultations

Les assemblées sont consultées pour une durée de 4 mois à compter du 19 décembre 2014



Consultation close le 18 avril 2015 minuit



de l'Environnement et de l'Energie

Avis à adresser :

- à l'agence de l'eau seine-Normandie (AESN)
- à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE)





Merci de votre attention



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

